

## AVERTISSEMENT AU LECTEUR

- ⇒ Nous vous recommandons de lire préalablement l'Annexe 10 qui permet de justifier le tracé retenu du projet
- ⇒ Par la suite, nous vous recommandons de lire l'Annexe 8 qui permet d'avoir une bonne compréhension du projet, du tracé associé et de sa prise en compte de l'environnement.
- ⇒ La majorité des données décrites dans le Cerfa est reprise dans l'Annexe 8 qui rappelle la prise en compte de l'environnement à chaque phase du projet.
- ⇒ L'annexe 3 s'ouvre dans Google Earth <https://earth.google.com/web/>

## MISE A JOUR DU FORMULAIRE

ANNEXE 1 : Nouveau responsable de projet : Mr Patrick Rollet

ANNEXE 2 : Sans objet

ANNEXE 3 : Modification du tracé

ANNEXE 4 : Modification du tracé et mise à jour des photos

ANNEXE 5 : Modification du tracé

ANNEXE 6 : Sans objet

ANNEXE 7\_1 :

Modification du tracé et mise à jour des distances aux sites Natura 2000

ANNEXE 7\_2 :

Mise à jour de :

- la description du projet,
- des distances aux sites Natura 2000,
- du budget,
- des usages de la zone d'étude,
- des habitats naturels,
- des espèces faune, flore,
- des photos d'illustration.

Pas de modification concernant l'incidence du projet sur les sites Natura 2000

#### ANNEXE 8 :

Mise à jour de l'ensemble du document en fonction du nouveau tracé.

Modification :

- de la présentation du projet (nouvelle impulsion fin 2023 pour poursuivre le projet de desserte gaz de la tarentaise, évolution du tracé retenu, évolution de la description des travaux, mise à jour du coût et du planning du projet),
- du contexte environnemental en fonction des évolutions du tracé,
- ajout d'un paragraphe dédié à l'analyse de l'impact cumulé .
- les mesures concernant le milieu naturel ont été adaptées au nouveau tracé mais restent les mêmes que précédemment.

#### ANNEXE 9 :

Mise à jour de l'ensemble du document en fonction du nouveau tracé.

Modification de l'état initial du milieu naturel en fonction des évolutions du tracé.

Les mesures concernant le milieu naturel ont été adaptées au nouveau tracé mais restent les mêmes que précédemment.

#### ANNEXE 10

Présentation et justification des modifications de tracé retenues suite à la reprise des études : reste en rive droite de l'Isère depuis le PK0 à Albertville et retrouve à Tournon-en-Savoie le tracé décrit dans la précédente version (les communes de Esserts-Blays et Grignon ne sont plus traversées, un franchissement de l'Isère est supprimé et le tracé en forêt avec passage sur berges non fixées rive gauche de l'Isère est abandonné), modification de l'emplacement du poste de livraison sur le site Tokai Cobex Savoie et ajout d'un branchement et d'un poste pour desservir le site Ugi'ring quelques centaines de mètres plus loin. Ce dernier point est associé à un franchissement de l'Isère relocalisé avant l'arrivée sur les sites industriels de La Léchère, de manière à éviter également le franchissement délicat du torrent d'Eau Rousse qui était nécessaire dans la précédente révision.